

## **Antichutes « miracles » Pour appâter sur tous les fronts**

Comme dans certains cas, des « antichutes capillaires miracles » servent à appâter des candidats à la greffe de cheveux, nous avons estimé qu'un chapitre consacré à des publicités historiques pour des produits « miracles » contre la calvitie, avait ici sa juste place.

En effet, sans parler des antichutes décrits par Hakiem el Demagh, connu comme spécialiste égyptien des maladies du cuir chevelu, 4.000 ans avant J.-C., l'homme, de tout temps, a imaginé de nombreux remèdes pour lutter contre les chutes anormales de cheveux.

Nous vous proposons donc quelques publicités du début du vingtième siècle, pour des traitements « miracles » destinés à redonner une chevelure d'Absalon.

Près de cent ans plus tard, vous constaterez que l'argumentaire et le vocabulaire hyperbolique de certaines publicités pour des antichutes « miracles », n'ont pas tellement changé.

\*Nous croyons utile de vous donner, en fin de chapitre, deux extraits fort significatifs du livre du Docteur H. BASSAS GRAU, auteur de « LA SOLUTION MEDICALE DE LA CALVITIE – TRAITEMENTS ET TECHNIQUES NOUVELLES – Editions DE VECCHI – Paris - 1974 – Vous constaterez que près de trente ans après, ses propos sur les traitements miracles sont toujours d'actualité.

\*Voir aussi, en fin de chapitre : **Compléments alimentaires, les autres antichutes « miracles »**

### Publicité parue en 1905

(les caractères d'imprimerie, romains, *italiques* et **gras** ont été respectés)

**Je vous donnerai absolument GRATIS  
une boîte de mon renommé  
« HAIR GROWER »**

*(Régénérateur des Cheveux)*

**Employez-le ! Essayez-le ! Le résultat vous étonnera !**

**La repousse certaine des cheveux par le Véritable Régénérateur des Cheveux de John Craven-Burleigh** est largement attestée par les milliers de lettres de remerciements que je reçois constamment.

Comme vous le verrez dans les quelques attestations reproduites à côté, ces lettres ne proviennent pas de personnes à la recherche d'une réclame personnelle, mais de gens de toutes les classes de la société qui viennent me remercier des excellents résultats obtenus avec ma préparation.

Le **Véritable Régénérateur de John Craven-Burleigh** est une trouvaille pour les chauves. Il produit des effets vraiment étonnants.

Après avoir été chauve pendant dix, douze, quinze et même vingt ans, des personnes des deux sexes ont obtenu une repousse saine et forte de cheveux.

Si vous êtes chauve, et si vous avez essayé tous les soi-disant reproducteurs des cheveux tant vantés, sans avoir eu des résultats, vous êtes justement la personne que je désire guérir.

Essayez le **Véritable Régénérateur des Cheveux** : les insuccès que vous avez déjà essayés serviront à faire ressortir les mérites exceptionnels de ma préparation, car vous vous rendrez compte que les cheveux apparaissent après seulement quelques applications.

Mon produit est tout-à-fait différent de tous les autres. Ce n'est pas un liquide mais c'est sous forme de pommade qu'il se présente, facile et agréable à appliquer. Tout ce que vous avez à faire

c'est d'en frotter un peu la partie chauve – frotter doucement mais bien ; et au bout de peu de temps vous remarquerez des cheveux nouveaux qui repoussent.

Pensez à ce que cela veut dire pour vous !

Songez quelle différence cela fera à votre situation, dans les affaires et dans le monde !

Le **Véritable Régénérateur des Cheveux de John Craven-Burleigh** n'est pas seulement indispensable aux chauves. Si vous avez des cheveux faibles, il les fortifiera. S'ils sont clairsemés il les fera abondants ; s'ils tombent il arrêtera la chute ; si vous êtes atteints de la pelade, il la guérira.

Ne tardez pas à m'écrire, parce que « demain n'arrive jamais ! ». Ecrivez aujourd'hui – une carte postale suffira – et je vous enverrai gratis un échantillon de mon **Véritable Régénérateur des Cheveux**.

**M. JOHN CRAVEN-BURLEIGH,**  
255, Rue St-Honoré, Paris.

### *Attestations :*

#### **AVIS AUX INCREDULES !**

Pau.

M. John Craven-Burleigh. – C'est avec un sensible plaisir que je prends la plume pour vous remercier. Au mois d'août dernier vous m'avez envoyé trois boîtes de votre miraculeuse pommade, et malgré que je me suis écarté de votre traitement, ma chevelure est une véritable forêt. Aussi je vous recommande à tous mes amis qui se trouvent dans le même cas que moi.

Louis LABORDE.

P.-S.- Vous pouvez publier ma lettre afin qu'elle puisse servir de preuve aux gens incroyables.

#### **LA PERSEVERANCE REUSSIT !**

Paris.

M. John Craven-Burleigh. – Mes cheveux repoussent assez serrés après l'emploi de la deuxième boîte, et je suis très heureux de ce résultat, car je perdais mes cheveux, et étais menacé de devenir chauve, ce qui me chagrinait beaucoup. J'ai proposé déjà à plusieurs de mes amis votre pommade, mais toutes n'ont pas comme moi autant de persévérance. Vous pouvez publier : je serais très heureux si cela peut convaincre les incroyables.

E. COSTE.

#### **VENI, VIDI, VICI !**

Lamotte-Ternant (Côte-d'Or)

M. John Craven-Burleigh. – Après avoir essayé pendant plus de six mois toutes sortes de remèdes, consulté plusieurs médecins, je n'ai obtenu aucune satisfaction, et j'en étais résigné après bien des dépenses à ne plus avoir un seul cheveu. Lorsque je vis votre annonce sur le journal je me suis décidé à essayer votre produit, lequel je puis affirmer est sans égal. Mon cas était cependant très grave, mais néanmoins, au bout de 4 semaines de traitement j'ai eu le grand plaisir de voir mes cheveux repousser très épais, si bien qu'aujourd'hui on distingue à peine la place des plaques qui étaient devenues plus large qu'une pièce de 5 francs, et il n'y a que 7 semaines que je suis votre traitement et l'emploi de 2 boîtes et demi a suffi. Je vous remercie de tout mon cœur, de la joie que vous m'avez procurée et je vous engage à publier mon attestation. Je vous recommanderai à mes amis.

BOULEY-MAITRE.

#### **UNE DAME PAS INGRATE !**

Groisy-le-Plot (Haute-Savoie).

M. John Craven-Burleigh. – Je suis très satisfaite du Hair Grower. Mes cheveux ont déjà 5 centimètres de longueur. Je viens donc vous faire mes meilleurs remerciements. Je ne cesserai de le recommander à mes amis. Je vous autorise à publier cette lettre.

Veuve DUNAND.

## MIRACLE !

St-Géry (Dordogne)

M. John Craven-Burleigh. – Je vous écris avec une grande joie, car je puis vous dire que j'étais chauve et maintenant que j'ai employé deux boîtes de votre pommade, mes cheveux poussent avec une vigueur invraisemblable. J'en suis ravie, car mes amies me disent que votre pommade a fait des miracles de m'avoir fait pousser des cheveux de cette sorte. Je vous autorise, Monsieur, à joindre mon nom à tous ceux que vous avez déjà, en vous remerciant mille fois.

Gabrielle BLOIS.

**NDLR** : Au passage, vous noterez qu'aujourd'hui, comme autrefois, des charlatans exploitent encore la crédulité, le désespoir et la souffrance, pour vendre des antichutes capillaires, dont « l'efficacité » s'appuie sur quelques dizaines de témoignages (spontanés ? fabriqués ?) – autopersuasion, autosuggestion, effet placebo - et non sur des études cliniques rigoureuses dûment validées par des experts dermatologues.

D'autre part, sur le site <http://charlatans.free.fr/> magnifiquement documenté, vous découvrirez un dossier complet « **Pharmacologie du placebo** » du Docteur Patrick LEMOINE – Laboratoire de Pharmacologie Expérimentale et Clinique – 2, avenue du Professeur Léon Bernard, 35043 Rennes Cedex.

=====

## Publicités parues en 1905 (suite)

Pour avoir des **CHEVEUX OPULENTS**

**Arrêter radicalement**

la **CHUTE,**

quelle qu'en soit la cause et l'intensité,

« **LE JABORA** »

**PRIME TOUT**

(Exposition Internationale d'Hygiène Paris)

Le **JABORA**, nouvelle découverte thérapeutique,  
constitue l'idéal complet pour les **SOINS** de la **TÊTE,**

Il ne comprend ni corps gras, ni pétrole poisseux  
dont la valeur curative est nulle.

\* \* \* \* \*

## LA CALVITIE GUERIE PAR LA LOTION STELLA CAPILLA

Mme SAVONA,

28, rue Boissy-d'Anglas,

reçoit de deux à cinq heures et demie et donne une consultation gratuite.

Elle garantit la repousse des cheveux.

\* \* \* \* \*

**PLUS DE CALVITIE**  
**LA JAVOL**  
Arrête et empêche la chute des Cheveux.  
Détruit les pellicules.  
Sans Rivale au Monde  
**197, rue du Temple, PARIS**

\* \* \* \* \*

**LA JAVOL**  
*est une préparation scientifique, à base de naphte et de sucs de plantes.*  
**LA JAVOL embellit et conserve la chevelure.**  
*Son action sur le cuir chevelu prévient le grisonnement,*  
*fait disparaître les pellicules et évite la chute des cheveux qu'elle rend plus forts,*  
*plus souples, plus brillants.*  
**197, rue du Temple, PARIS**

\* \* \* \* \*

**10 Ans de Succès dans le Monde entier**  
**DEUX MILLIONS**  
**de FLACONS par AN**

**CONSERVATION**  
de la **CHEVELURE** et de la **BARBE**  
**Beauté et Hygiène**  
par l'emploi journalier de  
**LA JAVOL**  
*La Célèbre Eau Capillaire Scientifique.*  
**ARRÊT de la CHUTE des CHEVEUX**  
**Disparition des Pellicules.**

\* \* \* \* \*

**Si vous avez des Pellicules,**  
**Si vos cheveux tombent,**  
*faites usage de la*  
**LUISOLEÏNE COUGNENC**  
*Produit réellement efficace*  
**L. Cougnenc, Frontignan (Hérault)**

\* \* \* \* \*

**La Bulbine**  
**ARRÊTE la CHUTE des CHEVEUX**  
**Chéreau, capilliculteur, Nevers**

\* \* \* \* \*

**CHEVEUX – CALVITIE – PELLICULES  
REGENERATEUR SEMIRAMIS**

Arrête la chute des cheveux. Fait disparaître les pellicules.  
Tonifie le cuir chevelu. Aseptise le bulbe pileux.  
Effets certains ; donne en peu de temps une chevelure abondante.  
Produit énergétique très recommandé.

**Société ATHENA  
3, rue d'Abbeville, PARIS**

\* \* \* \* \*

**\*Extraits du livre du Docteur H. BASSAS GRAU :**

« Soyons réalistes ! le grand nombre de toniques dont on nous inonde avec, disons le mot, une charlatanerie plus ou moins évidente, prouve qu'ils sont peu efficaces. Et si nous faisons attention à la publicité, nous remarquerions des détails caractéristiques. Aucun tonique ne peut rien promettre ni garantir. En fin de compte, on prétend que « le produit X...est efficace pour... » ou « donne de bons résultats pour... » c'est-à-dire avec une phraséologie bien choisie. Pour critiquer ces nombreux produits, lotions et toniques qui font pousser les cheveux, nous nous basons sur des faits scientifiquement concrets, donc incontestables. »

« Ils (ndlr. les instituts capillaires) prétendent obtenir des succès reconnus dans le monde entier, mais sans manifester une passion déplacée, il faut reconnaître qu'ils ont un personnel très bien préparé psychologiquement ; et ils fondent leur action sur le fait que les cheveux tombent normalement à la fin de leur cycle, ou par synchronisation. »

**Un institut capillaire qui ne manque pas d'air  
ou quand une publicité pour des produits miracles  
critique...les remèdes miracles.**

A la date du 21 septembre 2003, en rentrant dans un célèbre moteur de recherches, les trois mots clés - **remèdes miracles cheveux** -, voici ce que l'on pouvait lire sur Internet :

« Tous les progrès réalisés dans le domaine de la chute des cheveux ont souvent été entachés par de trop nombreux remèdes miracles. Mais aujourd'hui, il existe bel et bien une solution à ce problème réputé insoluble. Ce nouveau produit a été testé cliniquement par des médecins spécialistes. Il est composé entre autre de substances naturelles, d'oligo-éléments, d'extraits d'origine marine, d'huiles essentielles et d'acides aminés. Le traitement consiste à appliquer, tous les deux jours, un gel spécifique, un shampoing et prendre deux gélules par jour. Ces trois éléments ne sont qu'un seul produit : l'OCEANOL 3 (NDLR :le nom a été changé). On le trouve uniquement dans les instituts capillaires spécialisés. Les résultats parlent d'eux-mêmes : dans 87% des cas, la chute anormale cesse ; dans 80%, on

constate une repousse du duvet (à partir de 4 mois) dont 53% une repousse de cheveux matures (de 6 à 10 mois). »

Qui dit mieux ?

NDLR : Les pourcentages, c'est bien beau, mais sur combien de personnes ? et sur quelle durée ? Quid des références à des études scientifiques rigoureuses ?

## **Compléments alimentaires Les autres antichutes « miracles »**

Nouveaux venus sur le marché lucra(tif) du cheveu, des compléments alimentaires prétendent être actifs contre les chutes anormales de cheveux.

Qu'en est-il réellement de leur efficacité contre les alopecies ?

Sur le site Internet [vivre100ans.fr](http://vivre100ans.fr), un article très documenté, signé de Florence Martin, est consacré aux compléments alimentaires : « **Les compléments alimentaires : Arnaque ou pas ?** »

Voici, extraites de cet article, deux phrases très significatives du Docteur Jean-Jacques Rigot, médecin-pharmacien, qui s'intéresse à ce sujet depuis plusieurs années : « *Les compléments alimentaires n'ont pas besoin de prouver leur efficacité.* »..... « *Si certaines personnes veulent vendre de la courgette en gélule, ceci ne me gêne pas.* ».....

D'autre part, **Santé Magazine**, prestigieux titre de la presse santé grand public, paru en septembre 2003, a consacré un dossier complet aux traitements des problèmes capillaires : « **LA CURE ANTI-CHUTE DE CHEVEUX.** »

Une Dermatologue, spécialiste du cuir chevelu, y analyse, avec clarté et précision, les différents traitements appropriés. Au passage, les compléments nutritionnels sont abordés avec l'objectivité de la clinicienne qu'elle est. Fort instructif pour ceux et celles qui croient davantage à la vérité scientifique qu'aux publicités mirifiques pour des antichutes chimériques.

- Il n'est pas inutile de noter que **Santé Magazine** comprend un Comité consultatif médical scientifique et d'éthique, gage de la qualité et de la fiabilité des informations destinées aux lecteurs.

### **Lu sur un site Internet consacré à la perte des cheveux :**

« **Les produits antichute.** Entendons-nous bien : aucune vitamine, aucun complément alimentaire, aucune pommade, aucun shampooing n'exerce une action directe sur la chute des cheveux... ni sur leur repousse, d'ailleurs. »

### **Lu sur le site Internet [atoute.org](http://atoute.org) :**

« Le contrôle sur la fabrication, la composition et la publicité d'un médicament sont très stricts. Ce n'est pas le cas pour les compléments alimentaires qui jouent sur un vide juridique et sur la vente en pharmacie pour se faire passer pour ce qu'ils ne sont pas. »

Docteur Dominique Dupagne, Administrateur du Forum.

### **Citation :**

Pour tous ceux et toutes celles qui croient encore à l'efficacité des compléments alimentaires qui prétendent arrêter les chutes anormales de cheveux alors qu'aucune étude clinique, statistiquement significative, n'aurait prouvé l'efficacité, voici une citation appropriée :

**« L'ignorance est à la base de la crédulité. »**

Jean-Claude Pecker  
Professeur au Collège de France  
Membre de l'Académie des Sciences  
Président de l'AFIS  
(Association Française pour l'Information Scientifique)  
14, rue de l'École Polytechnique  
75005 Paris  
Site Internet : [spsafis.org](http://spsafis.org)

### Conclusion en forme d'interrogation

**En avalant des compléments alimentaires antichutes « miracles», avale-t-on en même temps, les promesses illusoires de leurs fabricants ?**

Il serait temps que les pouvoirs publics prennent toutes les initiatives appropriées pour que les compléments alimentaires, quels qu'ils soient, et qui prétendent avoir une réelle efficacité thérapeutique, fassent l'objet d'études scientifiques dûment validées, afin que les consommateurs ne soient plus dupés par des allégations\* mensongères.

\*Voici l'**Article L. 121-1** du Code de la Consommation sur la publicité mensongère, trompeuse ou de nature à induire :

« Est interdite toute publicité comportant, sous quelque forme que ce soit, des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur, lorsque celles-ci portent sur un ou plusieurs des éléments ci-après ; existence, nature, composition, qualités substantielles, teneur en principes utiles, espèce, origine, quantité, mode et date de fabrication, propriétés, prix et conditions de vente de biens ou services qui font l'objet de la publicité, conditions de leur utilisation, résultats qui peuvent être attendus de leur utilisation, motifs ou procédés de la vente ou de la prestation de services, portée des engagements pris par l'annonceur, identité, qualités ou aptitudes du fabricant, des revendeurs, des promoteurs ou des prestataires. »

### Belgique

En Belgique, aussi, les pouvoirs publics n'aiment pas que les consommateurs soient trompés par des charlatans de tout poil.

Voici quelques extraits du site du Service public fédéral de l'Economie (mineco.fgov.be) :

### « Les arnaques de la consommation »

« Qu'est-ce qu'une arnaque et qui vise-t-elle ?

« Il n'existe pas de définition, juridique ou non, de l'arnaque.

L'arnaque résulte en fait d'une volonté délibérée et organisée de tromper.

« Elle recouvre un certain nombre de pratiques douteuses, abusives, d'une gravité plus ou moins grande, qui ne se fondent pas uniquement sur la faiblesse ou l'ignorance des personnes piégées.

« **D'une manière générale**, l'arnaque de la consommation se caractérise par la fourniture d'un produit ou d'un service, **non conforme à l'attente du consommateur**, selon une certaine stratégie et en exécution d'un engagement obtenu par artifice, mensonge, voire ruse :

- .....  
- absence de l'avantage promis ;
- .....  
- promesse de tout et de n'importe quoi pour toutes sortes de produits ;
- .....  
- utilisation abusive de références à de soi-disant docteurs ou laboratoires ;
- .....  
- produits pour lutter contre le vieillissement, la **calvitie**. »
- .....

### Canada

Lu sur le Site Web [ccr.gov.on.ca](http://ccr.gov.on.ca)

#### « Escroqueries concernant la santé et le régime »

« **Formules secrètes** » et « **remèdes miracles** », voilà ce que promettent les publicités pour les pilules et autres produits.

Vous aurez l'impression d'avoir 30 ans, vous vous sentirez comme à 20 ans et **vos cheveux repousseront en un mois**. Si c'était vrai, est-ce que les gens vieilliraient ?

Ces annonces sont des ruses publicitaires qui ne vous garantissent qu'une seule chose : un portefeuille vide !

Lorsqu'une publicité vous semble trop bonne pour être honnête, veuillez téléphoner au gouvernement de l'Ontario pour obtenir des conseils. »

NDLR : Toute analogie avec les mêmes pratiques constatées en France, n'est absolument pas fortuite.

### Brésil

#### Un nouvel antichute miracle

Dépêche de l'Agence InterEurope News – Recife – Brésil – 2002 (sur site Internet [sympatico.ca/top](http://sympatico.ca/top)) :

« Une entreprise de produits naturels s'apprête à lancer une toute nouvelle lotion qui dit-on pourrait faciliter la repousse des cheveux.

Jusqu'à ce jour, la greffe capillaire demeure le moyen le plus efficace pour enrayer la calvitie. Les coûts en sont cependant élevés.

Selon un porte-parole de la compagnie, la nouvelle lotion appliquée 2 fois par jour pendant 90 jours favorisera la repousse en nourrissant les racines capillaires dormantes.

Plusieurs huiles essentielles ainsi que des vitamines complexes entrent dans la composition de ce produit. Des tests effectués démontrent qu'après trois mois d'utilisation, la chevelure peut doubler. Aucune étude scientifique indépendante n'a été réalisée pour confirmer ces affirmations de la compagnie. La lotion ne fera pas l'objet d'études des ministères de la santé car il s'agit officiellement d'un produit naturel.

On estime que le coût du traitement de 90 jours pourrait se chiffrer à 150 euros. La demande pour le produit sera tellement forte que les deux laboratoires de la compagnie sont en opération 24 heures sur 24 depuis déjà 3 mois.

Un biologiste réputé soutient que le rêve l'emportera sur le bon sens car il serait très naïf de penser qu'il est possible de faire repousser les cheveux. Il va même à qualifier d'arnaque toute cette affaire. »

AIE NEWS 2002

Fin de la dépêche.

NDLR : Il ne serait pas impossible, après tout, que cette énième lotion capillaire « miracle » se retrouve dans quelques officines capillaires « spécialisées » dans les « traitements » des alopecies. A suivre.

